

Loi intégrale pour les personnes trans, art. 12 — le quota de 1 % dans la fonction publique uruguayenne pour les personnes transgenres

Gender Equality · Bonne pratique · Uruguay

Score de qualité : 59/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi uruguayenne de 2018 sur les personnes trans réserve 1 % des nouveaux postes du secteur public aux personnes transgenres ; le suivi officiel montre une adhésion réelle mais partielle, avec une mise en œuvre inégale selon les organismes de l'État.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-26

[Ministerio de Desarrollo Social \(MIDES\), Uruguay](#) — consulté le 2026-09-26

[Presidencia Uruguay — Ley Trans: componentes de la ley](#) — consulté le 2026-09-26

[Infobae — Ley trans de Uruguay, cuatro años, pocos avances](#) — consulté le 2026-09-26

[MIDES — Ley Nº 19.684 Integral para Personas Trans](#) — consulté le 2026-09-26

Citer — Evidoria. *Loi intégrale pour les personnes trans, art. 12 — le quota de 1 % dans la fonction publique uruguayenne pour les personnes transgenres*. ID persistant : d9c9e94e-f3a7-42ba-8f5d-dd1a4b22308f.